

**4 collèges  
Bénéficiaire  
du DRI**

Collège Les Sources

Collège Ronceray

Collège Vauguyon

Collège Maroc-Huchepie



**PROJET**

**PEDAGOGIQUE**

Culture- Littérature- Arts- Radio- Société

Mise en place de partenariats avec

le Musée de Tessé et le musée Vert de la ville du Mans / Radio Francas/ Le tribunal/ La médiathèque Sud/le CIO Sud/les ateliers du collège Maroc-Huchepie/ Visites d'entreprises/ stages de découverte professionnelle/ pratiques des TICE/ le Planning familial- la MDA.

Diffusion du projet CLARS par le biais d'émissions de radio et d'un blog.

**CALENDRIER 2011-2012**

Session 1 : du 29/09/11 au 21/10/11  
Session 2 : du 07/11/11 au 09/12/11  
Session 3 : du 03/01/12 au 03/02/12

|

Session 4 : du 27/02/12 au 30/03/12  
Session 5 : du 23/04/12 au 25/05/12  
Session 6 : du 04/06/12 au 29/06/12

**D.R.I.**

**DISPOSITIF  
RELAIS  
INTERNE**

**Collège  
Maroc-Huchepie  
Le Mans**

61 avenue de Bretagne  
72100 LE MANS  
TEL / 02 43 50 30 50  
FAX: 02 43 50 30 59



## Le DRI, Pour qui ?

- Des élèves de 6ème (retardataires), 5ème, 4ème ou 3ème.
- Des élèves décrocheurs, en voie de déscolarisation, sujets aux exclusions
- Des élèves ne relevant pas de l'enseignement adapté ou spécialisé.

## Le DRI, Pour quoi faire ?

- Aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages
- Réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en préparant son retour au collège
- Favoriser l'acquisition du socle commun de connaissance et de compétences, dont les compétences civiques.

## Qui est à l'origine de la demande ?

Le Professeur Principal, le CPE,  
le Principal ou le Principal-Adjoint,  
en lien avec la famille et les travailleurs sociaux

## Comment ?

Un personnel de direction et un adulte référent du collège d'origine réunissent l'élève et sa famille pour présenter le projet et signer la convention d'accueil DRI .

## Combien de temps ?

4 à 6 semaines

## Quand ?

Les jours d'entrée dans le dispositif:

Le 29 septembre 2011, le 7 novembre 2011, le 3 janvier 2012, le 27 février 2012, le 23 avril 2012 et le 4 juin 2012.

## L'EMPLOI DU TEMPS

**Au choix des collèges de rattachement en fonction du profil de l'élève**  
• Soit l'élève fait des vas et viens entre le dispositif et le collège (aménagement d'EDT à la charge des collèges)

• Soit l'élève suit exclusivement l'EDT « allégé » du DRI sans retour dans le collège d'origine avant la fin des 6 semaines